Séance exceptionnelle du Conseil régional

Mardi 24 novembre

Mes chers collègues,

Si je vous ai convoqués en urgence, à quelques heures de la mise en ligne de notre budget, c'est que la gravité de la situation l'exige.

Le 18 novembre, le tribunal administratif de Montreuil a annulé notre bouclier de sécurité, à la suite du recours formé par deux groupes de notre opposition : le groupe communiste et le groupe écologiste.

***

Souvenons-nous de la genèse du bouclier de sécurité. Novembre 2015 : l'Île-de-France est frappée de plein fouet par les attentats. Le Bataclan, les terrasses de Paris, le Stade de France. Au lendemain de ces attentats, nous avons fait un choix assumé : protéger les Franciliens et ne plus jamais laisser les maires seuls face à la menace.

Et depuis, cette menace n'a hélas jamais faibli. Elle s'est étendue: narcotrafic, délinquance du quotidien, attentat raciste, comme nous l'avons encore vu avec le drame de Trappes.

Le bouclier de sécurité, c'est la réponse concrète de la Région à cette violence. La Région aide les communes à construire des postes de police municipale, à déployer la vidéoprotection, à équiper leurs policiers : véhicules, gilets pare-balles, radios, caméras piétons. Avec une centaine de postes de police municipale financés, 20 000 caméras, plus de 700 véhicules et 6 000 équipements, nous avons protégé les Franciliens, mais aussi ceux qui nous protègent.

Et c'est un dispositif qui a été plébiscité. 865 maires y ont eu recours depuis 2016. De droite comme de gauche, dans les grands centres urbains comme dans nos villages. Ils sont d'ailleurs des centaines à s'apprêter à voter, d'ici le mois de décembre, une motion de soutien à notre bouclier de sécurité dans leur conseil municipal.

***

Alors, le 18 novembre, le tribunal a tout annulé. Il l'a fait alors même que le rapporteur public avait reconnu toute la pertinence de l'article L. 4221-1 du code général des collectivités territoriales, sur lequel nous fondons notre compétence pour soutenir les communes. Je cite cet article pour que chacun d'entre vous mesure l'absurdité de ce qui se joue : le Conseil régional « peut engager des actions complémentaires de celles de l'État et des autres collectivités territoriales ».

En réalité, le tribunal a retenu l'interprétation la plus restrictive possible : la Région ne pourrait aider les communes et l'État que dans les compétences que la loi lui attribue expressément.

Cette décision est une déflagration. Et ses conséquences sont immédiates. 5 millions d'euros votés le 10 novembre pour 120 communes, de droite comme de gauche – Savigny-le-Temple, Vitry, Montreuil, Bobigny, Sarcelles, Trappes, pour n'en citer que quelques-unes – ne pourront pas être versés. Plus grave encore, ce sont 140 communes, qui avaient déposé un dossier auprès de la Région et dont l'instruction était en cours, qui ne pourront pas être aidées.

Le préfet de région vient de nous l'écrire de manière explicite : le contrôle de légalité ne validera plus aucune aide régionale aux polices municipales tant que la cour administrative d'appel de Paris n'aura pas rendu son arrêt.

Je veux que chacun d'entre vous soit pleinement conscient de l'irresponsabilité de ceux qui ont attaqué le bouclier de sécurité, alors que la sécurité est la priorité numéro un des Franciliens.

Aujourd'hui, les élus communistes, écologistes et insoumis tentent de réécrire l'histoire. Ils veulent nous faire croire que leurs recours ne visaient que l'armement létal. C'est faux. Ils ont attaqué quatre délibérations, et le bouclier dans son ensemble.

Et en l'attaquant, ils ont offert au tribunal l'occasion de restreindre comme jamais les compétences régionales.

Madame Malaisé, bravo. Vous voilà à l'origine de l'attaque la plus grave contre la décentralisation depuis des années.

Car le raisonnement du tribunal ne s'arrête pas à la sécurité.

Si la Région ne peut agir que dans ses compétences énumérées, qu'en est-il des crèches ? Des écoles primaires ? Voire des maisons médicales ? Autant de domaines pour lesquels la loi ne nous attribue aucune compétence.

C'est une très large part de notre politique contractuelle qui est aujourd'hui menacée, et nos services juridiques sont en train d'en mesurer pleinement les conséquences.

Et ce raisonnement vaut aussi pour les départements : la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise, qui financent eux aussi la sécurité des communes, ont toutes les raisons de s'inquiéter.

Quant aux communes, c'est pour elles la double peine. Leurs marges financières n'ont jamais été aussi réduites, et on leur retire les cofinancements dont elles ont besoin.

***

Vous l’aurez compris, la situation est grave.

C’est pourquoi je ne resterai pas sans agir, et que je vous soumets cette motion.

D’abord, elle réaffirme une conviction : la sécurité du quotidien est une priorité pour nous. Soutenir les polices municipales et la vidéoprotection n’est pas seulement légitime : c’est indispensable.

Ensuite, elle porte deux exigences.

La première : nous faisons appel. Nous défendrons le bouclier jusqu’au bout, contre l’irresponsabilité de la gauche et contre l’absurdité d’un jugement totalement déconnecté de la réalité.

La seconde : nous demandons au Gouvernement et au Parlement d’inscrire en urgence le projet de loi sur les polices municipales, pour donner explicitement aux régions et aux départements la faculté de soutenir les communes dans leurs actions de sécurité.

Mes chers collègues, les Franciliens demandent chaque jour davantage de sécurité. Les maires sont en première ligne. Ils seront d'ailleurs nombreux tout à l'heure à venir nous manifester leur soutien. Nous n'avons pas le droit de les abandonner.

Je vous appelle à voter cette motion.